

## **L'ADHESION A RUFORUM**

### **Comment devenir membre de RUFORUM?**

L'adhésion à RUFORUM est ouverte à toutes les universités publiques et privées des régions d'Afrique Orientale, Centrale, Septentrionale, Australe et Occidentale, de même qu'à d'autres institutions impliquées dans l'agriculture et sciences connexes, la formation scientifique et technologique, et la recherche pour le développement. L'adhésion à RUFORUM se fait soit par demande officielle ou sur invitation du Conseil d'Administration. La procédure pour devenir membre du consortium est décrite dans la section 11 de la constitution de RUFORUM, qui stipule que:

- a) RUFORUM établira une liste de contrôle pour les universités postulant ; cette liste sera révisée de temps à autre par le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale
- b) La demande d'adhésion à RUFORUM doit être formulée à travers une demande officielle adressée au secrétaire exécutif, qui ensuite la soumettra au président du Conseil d'Administration, trois mois avant la prochaine réunion du conseil.
- c) La demande d'adhésion est alors soumise au Conseil d'Administration pour examen et ratification par l'Assemblée Générale
- d) L'ajout de nouvelles universités-membres est toutefois UNIQUEMENT effectif après approbation par le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale
- e) La nomination par le Conseil d'Administration sera examinée par l'Assemblée Générale.
- f) Une Université des pays des régions d'Afrique Orientale, Centrale, Septentrionale, Australe et Occidentale, une fois admise par l'Assemblée Générale, devient Université-Membre sur la base de satisfaction des critères énoncés dans la liste de contrôle

### **Catégories d'Adhésion**

La section 10 de la Constitution du RUFORUM stipule qu'il y a deux catégories de membres, à savoir: Membres Principaux et Membres Associés

- a) Membres principaux: il s'agit des membres fondateurs signataires du mémorandum et des statuts existants de RUFORUM, signés le 19 janvier 2004, et d'autres universités ayant ensuite adhéré en tant que membres à part entière de RUFORUM.



- b) Membres associés: il s'agit des organisations impliquées dans l'agriculture et sciences connexes, la formation scientifique et technologique, et la recherche, l'innovation et vulgarisation pour le développement dans les régions d'Afrique Orientale, Centrale, Septentrionale, Australe et Occidentale. Celles-ci comprennent les universités et institutions de formation, les organisations non gouvernementales, des institutions de recherche agricole nationales et régionales en Afrique, des institutions de recherche et de formation hors du continent et des fondations de recherche.

### Liste de contrôle pour l'adhésion à RUFORUM

- **Statut officiel:** les universités ou organisations doivent être officiellement reconnues par les autorités publiques compétentes du pays concerné. Elles doivent avoir un statut juridique établi. Elles doivent se conformer à toutes les exigences de la juridiction législative dans laquelle elles opèrent.
- L'université doit au moins avoir une Faculté d'Agriculture, de Science et de Technologie et des autres sciences connexes.
- L'université doit offrir au moins une formation universitaire de second cycle dans le domaine de l'agriculture et des sciences connexes
- L'université doit être prête à se conformer aux statuts de l'organisation, y compris les paiements des frais annuels.